



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 MAI 2023

Nombre de conseillers municipaux
 En exercice : 15
 Présents : 12
 Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le 4 mai à 20h, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 27 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Eric Penneec, Maire.

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

Présents : Eric Penneec, Gilbert Le Menn, Josée Falc'hun, Stéphane Riou, François Kerboul, Francis Moine, Bernard Torchen, Gwénola Beyer, Marc Bodennec, Anne-Sophie Le Goff, Cyril Vourc'h, Noémie Quéré

Excusés : Dominique Déroff donnant pouvoir à Noémie Quéré, Françoise Le Borgne donnant pouvoir à Anne-Sophie Le Goff, Séverine Guéguen donnant pouvoir à Marc Bodennec

Secrétaire de séance : Gwénola Beyer

N°2023-31

MARCHE EXTENSION LOCAL ANIM'ADOS – AVENANT N°1 – LOT 1

Les travaux d'extension du local Anim'ados sont en cours, il est nécessaire de modifier les fondations qui étaient prévues au marché et donc de faire un avenant pour le lot 1 – Gros œuvre avec l'entreprise LCI :

Réf	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	<u>Gros-Oeuvre</u>				
1.1	Supplément de fondation avec du béton maigre suite au mauvais sol	M ³	7,00	220,00	1 540,00
1.2	Complément de fondation en maçonnerie d'agglos ép. 20 cm sur une hauteur de 60 cm	M ²	-16,00	65,00	-1 040,00
	Sous-total Gros-Oeuvre				500,00

Le marché est ainsi porté de 35 786 € HT à 36 286 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article R2194-7 du code de la commande publique ;

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au lot n°1 Gros œuvre afin de permettre la poursuite des travaux relatifs à l'extension du local Anim'ados

Après en avoir délibéré :

- **Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 du lot 1 du marché d'extension du local Anim'ados.**

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>
15	/	/

Le Maire
Eric Pennec

Le secrétaire de séance
Gwénola Beyer